



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 20 MAI 2026

PROCES-VERBAL

Date de convocation : Le 6 mai 2026

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le six mai deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le mercredi vingt mai deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Madame Aurélie FOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :

Mme AUFFRET Annie, Mme BRISHOUAL Natacha, Mme BRUNOU Céline, M. DAVID Anthony, M. DERRIEN Dominique, M. FEVRIER Florent, Mme FOUCHER Aurélie, M. GEHANNIN Pascal, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE GOFF Perrine, Mme LE GUILLOUX Muriel, , Mme LE ROUX Solène, Mme MOUILLEAU Pascale, Mme PRAT Cathy, M. PRIMAT Alain, M. QUENTEL Jean-Claude, M. SCELO François.

Absents et excusés :

M. HELOU Roland, donnant procuration à Mme FOUCHER Aurélie
M. LE LANN Guillaume, donnant procuration à M. DAVID Anthony

Secrétaire de séance : M. DERRIEN Dominique.

Formant la majorité des membres en exercice.

ORDRE DU JOUR

Conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les points portés à l'ordre du jour seront les suivants :

- 1) Nomination d'un(e) secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 1^{er} avril 2026
- 3) Compte-rendu des décisions prises en application des délégations consenties par le conseil au maire
- 4) Instances municipales :
 - a) Commission communale des Impôts directs
- 5) Finances :
 - a) Approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2025
 - b) Affectation définitive du résultat du Compte Financier Unique 2025
 - c) Tarifs municipaux 2026
- 6) Intercommunalité :
 - a) Désignation des membres des commissions communautaires (information)
 - b) Désignation d'un élu titulaire et d'un élu suppléant pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
 - c) SPL « Destination Quimperlé les Rias » : nomination du représentant de la commune
- 7) Informations diverses

- a) Tirage au sort des Jurés d'Assises
- b) Désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs
- 8) Questions diverses
- 9) Quart d'heure citoyen

1- Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Le Conseil désigne Monsieur Dominique DERRIEN comme secrétaire de séance et Madame Véronique LE CORVAISIER, DGS, comme secrétaire auxiliaire.

2- Approbation du compte-rendu de la réunion du 1^{er} Avril 2026

Madame le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du 1^{er} Avril 2026.
Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

3- Compte-rendu des décisions prises en application des délégations consenties par le conseil au maire

a) Commande publique :

Date	Objet	Fournisseur	Montant TTC
09/04/2026	Equipements informatiques Mairie	EGIT	1 902,56 €
09/04/2026	Travaux Ecole – Lot 4 (Charpente bois/bardage) – Avenant n°1	SEBACO	4 644.72 € Nouveau montant du marché : 82 076.57 €

4- Instances :

a) Commission Communale des Impôts Directs

(Visé par la Préfecture le 21/05/2026 – Publication numérique le 21/05/2026 - Affiché en mairie le 21/05/2026)

Madame le Maire expose :

L'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée du Maire, Président de Droit, et de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions

directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le Conseil Municipal.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière à ce que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La nomination des commissaires par le Directeur des Services Fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, sur la base d'une liste de 32 noms transmise par la commune et dressée par le Conseil Municipal.

Madame LE GUILLOUX remarque qu'il y a des couples dans la proposition.

Madame le Maire rappelle la démarche qui a été proposée : ne pas proposer d'élus du Conseil Municipal, de représenter au mieux les habitants de la commune (âge, lieu d'habitation).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PROPOSE** la liste suivante pour la composition de la Commission Communale des Impôts Directs

1	BRISHOUAL Sébastien	Impasse du Moulin d'or	17	ROBET Jean-Noël	Rue du Fourden
2	LE BOULLEC Philippe	Rue des Mimosas	18	DENIC Erwan	Domaine du Moulin d'Argent
3	SALIC Angeline	Rue des Erables	19	CUDON Françoise	Rue du Faouët
4	GLOANEC Michelle	Village de Lamarre	20	NICOLAS Philippe	Impasse Jacques Brel
5	LAFOSSÉ Annick	Rue des Hortensias	21	CAUDAN Chantal	Rue de Coat Pin
6	STEPHAN Catherine	Impasse des Korrigans	22	NAOUR Joël	Rue de Kerguestenen
7	LE GOFF Thierry	Kergoat	23	MARINO Fabrice	Rue des Hortensias
8	PERRON Françoise	Chemin de Pempic	24	TERAI Amélie	Venelle de Parc Ar Lann
9	BACCON Marie Madeleine	Kergroës	25	GOUY Béatrice	Rue de Kerlou
10	CUDON Juliette	Rue des Pins	26	BELTRAN Stéphanie	Kerfoucher
11	CLUGERY Jean-Michel	Keranguen	27	LE ROUX Emmanuel	Rue des Fontaines
12	DEPREZ Cécile	Rosmaguer	28	ANDRIEU-LE NAOUR Annick	Rue de Rozeven
13	FEVRIER Huguette	Impasse du Moulin d'or	29	LE FUR Yann	Impasse Lagad Mor
14	LIBBRA Claire	Rue du Faouët	30	FAVENNEC Katell	Rue du Stade
15	ROUZIC Jean-Yves	Rue de Lamarre	31	POIRIER Timothée	Coat Pin
16	ZAOUTER Josette	Rue du Faouët	32	AREVALO Luis	Bel-Air

Vote : Unanimité

5- Finances :

a) Adoption du Compte Financier Unique pour 2025

(Visé par la Préfecture le 21/05/2026 – Publication numérique le 21/05/2026 - Affiché en mairie le 21/05/2026)

Monsieur Jean-Claude QUENTEL, Adjoint au Maire, expose :

Le Compte Financier Unique se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public. C'est donc un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie aussi les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le compte financier unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections. Le vote par le Conseil Municipal du compte financier unique (CFU) constitue donc l'arrêté des comptes.

Le compte financier unique du Budget principal de la commune fait apparaître les résultats suivants pour l'exercice 2025 :

			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 402 449.10 €	1 793 821.22 €	3 196 270.32 €
	Recettes réalisées (1)	B	773 824.80 €	1 770 124.02 €	2 543 948.82 €
	Restes à réaliser	C	53 902.10 €	- €	53 902.10 €
Dépenses	Autorisation= budgétaire totale	D	1 030 270.99 €	1 859 846.71 €	2 890 117.70 €
	Dépenses réalisées (1)	E	786 107.35 €	1 374 218.43 €	2 160 325.78 €
	Restes à réaliser	F	32 923.67 €	- €	32 923.67 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	- 12 282.55 €	395 905.59 €	383 623.04 €
Résultat antérieur reporté	Résultats des antérieurs reportés (+/-)	H	- 372 178.11 €	66 025.49 €	- 306 152.62 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit	G + H	- 384 460.66 €	461 931.08 €	77 470.42 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	20 978.43 €	- €	20 978.43 €
Résultat cumulé	Résultat cumulé	G + H + I	- 363 482.23 €	461 931.08 €	98 448.85 €

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de l'Adjoint au Maire en charge des Finances,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-14 et son article L1612-12 précisant que le CFU constitue l'arrêté des comptes ;

Au vu des documents budgétaires et comptables relatifs à l'exercice 2025 présentés ;

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique du Budget Principal pour 2025
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rapportant

Vote : Unanimité

b) Affectation définitive du Résultat 2025

(Visé par la Préfecture le 21/05/2026 – Publication numérique le 21/05/2026 - Affiché en mairie le 21/05/2026)

Monsieur Jean-Claude QUENTEL, Adjoint au Maire, expose :

Lors de la séance du 12 février 2026, le Conseil Municipal a estimé les résultats 2025 et procédé à leur affectation prévisionnelle au Budget Primitif 2026.

En effet, l'article L 2311-5 autorise la collectivité « à reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le besoin ou excédent de la section d'investissement », avant l'adoption de son compte administratif.

Le Conseil Municipal ayant désormais approuvé le Compte Financier Unique pour l'année 2025, il convient désormais d'entériner les résultats et leur affectation de façon définitive.

Le résultat définitif de la section de Fonctionnement 2025 est de 461 931.08 €.

Pour rappel, il doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'Investissement (article 1068), tandis que le reliquat peut être affecté librement entre la section de Fonctionnement (au 002) et la section d'Investissement (art. 1068).

Le besoin de financement est le suivant :

BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	
Solde de clôture 2025	- 384 460.66 €
RAR en dépenses	32 923.67 €
RAR en recettes	53 902.10 €
Besoin de financement 2025	363 482.23 €

En conséquence, le Conseil Municipal,

Sur le rapport de l'Adjoint au Maire en charge des Finances,
Vu l'avis de la Commission Finances en date du 6 mai 2026

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter de façon définitive le résultat de l'exercice 2025 comme suit :
 - Au compte 1068 (Investissement) : 400 000,00 €
 - Au compte 002 (Fonctionnement) : 61 931.08 €

Vote : Unanimité

c) Adoption des tarifs 2026

(Visé par la Préfecture le 21/05/2026 – Publication numérique le 21/05/2026 - Affiché en mairie le 21/05/2026)

Monsieur Jean-Claude QUENTEL, Adjoint au Maire, expose :

Les tarifs des différents services municipaux sont définis par délibération. La dernière délibération fixant les tarifs date du 2 février 2025.

Pour 2026 et les exercices suivants, il est proposé de définir les tarifs en deux temps :

Avant le 1er janvier de l'année suivante : l'ensemble des tarifs municipaux à l'exception de ceux du périscolaire

Avant le début de la rentrée scolaire suivante : les tarifs du périscolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** les tarifs suivants à compter du 1^{er} juin 2026 :

PHOTOCOPIES	Photocopie A4	0,25 €
	Photocopie recto verso A4	0,30 €
	Photocopie A3	0,30 €
	Photocopie recto verso A3	0,40 €
	Photocopie couleur A4	1,00 €
	Photocopie couleur A3	2,00 €

CIMETIERE	Concessions cimetière 15 ANS	75,00 €
	Concessions cimetière 30 ANS	150,00 €
	Caveau provisoire (forfait un mois)	12,00 €
COLOMBARIUM	Acquisition emplacement	660,00 €
	Concession 15 ans	30,00 €
	Concession 30 ans	60,00 €

DROIT DE PLACES	Camion de déballage	40,00 €
------------------------	---------------------	---------

LOCATION TABLES et BANCS	Par lot d'une table et 2 bancs	1,00 €
LOCATION SALLE	Salle des Associations (Stade)	50,00 €/jour
	Salle Ty Coz	150,00 €/jour
LOCATION SALLE POLYVALENTE aux Trémévenois et Associations de Tréméven uniquement (payante après 3 occupations gratuites / année)	Cautions obligatoires pour toute réservation	Salle : 250 €
		Sono : 200 €
		Ménage : 100 €
	Tarif 1 journée	300,00 €
	Tarif 1 journée avec sono	350,00 €
	Tarif 2 jours	450,00 €
	Tarif 2 jours avec sono	500,00 €
	Vidéoprojecteur : - Location (1 journée) - Caution	100 €
		800 €
	Remplacement vaisselles cassées	Assiette : 3 €
		Verre : 2 €

		Couvert : 2 €
	Remplacement équipement	Micro-onde : 50 €
		Percolateur : 50 €
A titre exceptionnel : Hall pour vin d'honneur, pour un décès ...	Limité à ½ journée	100,00 €

- **PRECISE** que les associations à caractère social et/ou caritatif présentant une demande de réservation de salle pour accueillir un évènement concourant à récolter des fonds pour une cause ou une action :
 - o mise à disposition gratuite, une fois par an et selon les disponibilités
 - o puis application d'un tarif préférentiel à hauteur de 50% du tarif défini pour l'année
- **PRECISE** que les autres associations non domiciliées sur la commune mais rayonnant sur le territoire intercommunal et communal, il y aura application d'un tarif préférentiel à hauteur de 50% du tarif défini pour l'année

Vote : Unanimité

6- Intercommunalité :

a) Information sur les Commissions Communautaires

Lors de la séance du 5 mai 2026, le Conseil Communautaire a décidé la création de 7 commissions thématiques intercommunales :

- Finances
- Aménagement (mobilités, urbanisme intercommunal, habitat)
- Cycles de l'eau (Grand cycle, eau et assainissement)
- Solidarités (enfance jeunesse sport, initiatives sociales et santé)
- Culture et Pays d'Art et d'Histoire
- Environnement (déchets, environnement, énergie, Plan climat, alimentation)
- Attractivité (tourisme, commerce, développement économique, emploi)

Conformément au règlement intérieur, chaque commission comprendra des membres titulaires désignés au sein du conseil communautaire ou des conseils municipaux.

Chaque commune pourra être représentée par 2 élu-es maximum par commission, les Vice-président-es n'étant pas comptabilisé-es dans ce quota.

Afin de permettre à l'ensemble des élu-es du territoire de mieux appréhender les compétences et missions de chaque commission, une réunion de découverte sera organisée pour chacune d'entre elles, ouverte à tous les élus :

- Finances : Jeudi 21/05 – 18 heures
- Aménagement (mobilités, urbanisme intercommunal, habitat) : Mercredi 03/06 – 18 heures
- Cycles de l'eau (Grand cycle, eau et assainissement) : Mercredi 10/06 – 18 heures
- Culture et Pays d'Art et d'Histoire : Jeudi 11/06 – 18 heures
- Solidarités (enfance jeunesse sport, initiatives sociales et santé) : Mercredi 17/06 – 18 heures

- Attractivité (tourisme, commerce, développement économique, emploi) : Jeudi 18/06 – 18 heures
- Environnement (déchets, environnement, énergie, Plan climat, alimentation) : Mercredi 24/06 – 18 heures

b) Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

(Visé par la Préfecture le 21/05/2026 – Publication numérique le 21/05/2026 - Affiché en mairie le 21/05/2026)

Madame le Maire expose :

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) a pour rôle d'assurer, pour l'intercommunalité et ses communes membres, la neutralité budgétaire des transferts de compétence et permet de définir le montant de l'Attribution de Compensation versée entre l'intercommunalité et les communes.

La composition de la CLETC est fixée par délibération du conseil communautaire : il est prévu, pour Quimperlé Communauté, que chaque commune désigne un délégué titulaire, et un suppléant, pour siéger au sein de la CLETC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE les conseillers municipaux suivants pour siéger dans la CLETC :

- Titulaire : François SCELO
- Suppléante : Guillaume LE LANN

Vote : Unanimité

c) Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

(Visé par la Préfecture le 21/05/2026 – Publication numérique le 21/05/2026 - Affiché en mairie le 21/05/2026)

Madame le Maire expose :

La Société Publique Locale « Destination Quimperlé les Rias » a pour objet de concevoir et mettre en œuvre une offre globale de services liée au développement de l'attractivité générale du territoire, et tout particulièrement de l'attractivité touristique. Les actions entreprises le seront exclusivement pour le compte et sur tout ou partie du territoire des Collectivités Territoriales actionnaires.

La commune de Tréméven est actionnaire depuis 2025 de la SPL "Destination Quimperlé les Rias" et détient un capital de 500 €, soit 0.25% du capital total de la SPL.

Conformément aux statuts de la SPL "Destination Quimperlé les Rias", les actionnaires sont invités à nommer un représentant pour siéger aux instances de la société.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DESIGNE** le représentant de la commune dans les instances de la société (Assemblée Spéciale et Assemblée Générale) : Madame Pascale MOUILLEAU

- **AUTORISE** ce représentant à accepter toutes les fonctions qui pourraient lui être confiées au sein de la Société Publique Locale
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

7- Informations diverses

a) Tirage au sort des Jurés d'Assises

Chaque année, il convient de dresser la liste communale des jurés à désigner, permettant l'établissement de la liste départementale des jurés valable pour l'année suivante.

Un arrêté préfectoral fixe la répartition du nombre de jurés entre les différentes communes du département.

Pour Tréméven, ce nombre est de 2 jurés et le nombre de personnes à tirer au sort à partir de la liste électorale est fixé à 6.

Le tirage au sort a été effectué par les deux plus jeunes conseillers de l'assemblée, Monsieur Anthony DAVID et Madame Cathy PRAT.

b) Désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs

Des élections sénatoriales se dérouleront le 27 septembre 2026 pour procéder au renouvellement des mandats des sénateurs arrivant à échéance.

L'arrêté préfectoral du 13 mai 2026 fixe la date de désignation par chaque conseil municipal de ses délégués, **le vendredi 5 juin 2026**.

Comme en 2020, le Conseil Municipal doit désigner 5 délégués et de 3 suppléants.

Le Conseil décide de se réunir le vendredi 5 juin à 18 heures.

c) Information sur les membres du Centre Communal d'Action Social

Lors de sa séance du 1^{er} avril 2026, le Conseil Municipal a été décidé de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS à 10.

Au cours de cette même séance, ont été proclamés membres du conseil d'administration du CCAS :

- Dominique KERVEADOU
- François SCELO
- Perrine LE GOFF
- Annie AUFFRET
- Muriel LE GUILLOUX

Par arrêté municipal en date du 11 mai 2026, Madame le Maire a procédé à la nomination des cinq autres membres :

- | | |
|-----------------------------|----------------------------|
| - Madame Françoise CUDON | - Madame Jacqueline ROUZIC |
| - Madame Michèle DEFORGES | - Madame Rachel TROTTER |
| - Monsieur Philippe NICOLAS | |

d) Mise en route de la chaudière biomasse des Papeteries du Mauduit

La commune a été récemment informée de la mise en route de la chaudière biomasse, fin mai 2026.

Monsieur Alain PRIMAT demande si des analyses de l'air ont été réalisées.

Madame le Maire rappelle que ces analyses ne relèvent pas des compétences des communes. Elle précise que des capteurs ont été installés par l'entreprise et que cette infrastructure est contrôlée par la DREAL et AirBreizh.

8- Questions diverses

Monsieur Alain PRIMAT souhaite intervenir sur la campagne de prévention des frelons asiatiques.

La mise à disposition de pièges est une bonne chose, mais il aurait souhaité que la commune prenne en charge la destruction des nids, comme la faisait auparavant Quimperlé Communauté.

Madame le Maire précise que la priorité cette année a été orientée vers le piégeage pour éviter la prolifération de nouveaux nids. Elle précise que si une famille se trouvait en difficulté pour prendre en charge la destruction de nids, le CCAS pourrait prendre le relais.

Il est convenu d'étudier davantage ce point (appels reçus en Mairie, coûts déjà engagés, etc) et de l'aborder à la prochaine Commission Urbanisme / Travaux / Cadre de Vie.

Monsieur Alain PRIMAT interroge sur les travaux à venir, notamment sur les portes des vestiaires du Stade.

Madame le Maire précise que c'est en cours .

Madame LE GUILLOUX souhaite savoir s'il est possible de prendre connaissance du dernier compte-rendu du Conseil d'Ecole.

La question va être posée à la Directrice.

9- Quart d'heure citoyen

Aucune question.

La séance est levée à 19 heures 40.

Fait à Tréméven, le 21 mai 2026

Le Secrétaire de séance



Aurélien FOUCHER
Maire de Tréméven
Président de la séance

